

**HONORAIRES 2022**  
**APPLICABLES AUX VENTES**

5% TTC du montant de prix de vente à la charge du vendeur.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2022**  
**APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

**A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)**

**Honoraires à la charge du Locataire :**

- Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :

- 10 € TTC /m<sup>2</sup>

- Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

- 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer

**Honoraires à la charge du Propriétaire :**

- 13€ TTC /m<sup>2</sup>

**B – BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ - Non soumis à la loi 89**

**Honoraires à la charge du Locataire :**

- 7% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

**Honoraires à la charge du Propriétaire :**

- 9% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 3301 2017 000 016 502 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Gironde conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S FRANCE – 8 – 10 rue Lamennais – 75008 Paris.

